

**LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE**

Conseillers Municipaux : en exercice : 23  
Présents : 18  
Procurations : 2  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2024**

**Présents :** Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Delphine CASTAN LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Martial MALIGES, M. Thomas MEISSONNIER, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Corinne MUNIER, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Magali ROUSSET, Nicolas SALLES.

**Absents excusés :** Mme Michèle CASTAN, ayant donné procuration à M. Serge CHAZALMARTIN, Mme Marie ROCHETEAU, ayant donné procuration à M. Olivier FOLCHER, Mme Isabelle PÉRIÉ.

**Absents :** Mme Larissa FAGES, M. Florian DELHAL

**Secrétaire de séance :** Mme Magali ROUSSET

**88/2024 - Achat et installation des fenêtres dans le préau de l'ancienne école de Chirac**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle les actuels travaux de l'ancienne école de Chirac pour la réhabilitation en 6 logements. Il informe le conseil municipal de la possibilité d'aménager le préau de l'ancienne école dans l'objectif d'installer un commerce.

Il est proposé de réaliser les premiers travaux comprenant l'isolation, les toilettes, le chauffage (poêle à granules) et fenêtres.

Une consultation auprès de 3 entreprises a eu lieu pour acquérir et installer les fenêtres du bâtiment en question.

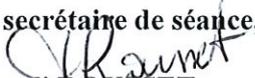
Monsieur le Maire présente les propositions des entreprises :

Entreprise	Montant total HT en euros
ALZUR	17 955.83
IMBERT	14 676.00
LG Menuiseries et services	16 500.00

Entendu la présentation des offres des entreprises par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec la SARL IMBERT Père et Fils pour un montant de 14 676 euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la commune.

Bourgs sur Colagne, le 17 octobre 2024

La secrétaire de séance,  
  
Magali ROUSSET

Le Maire,

Lionel BOUNIOL  


Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).